

CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis nu, châssis-cabine, VASP).

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO
SPA TURIN (Italie) constructeur, certifie :

- a) Que le véhicule livré :
- en châssis nu : voir nota 3 (1).
 - en châssis-cabine : voir nota 1 (1).
 - en VASP : voir nota 3 (1).
1. Genre : CAM - ~~VASP~~(1).
2. Marque : IVECO.
3. Type : **LA651333A** - ~~LA651533A~~
Versions : 27 - ~~31~~ - ~~33~~ - ~~36~~ - ~~41~~ - ~~44~~ - ~~48~~ (1)
4. Numéro d'identification :
- ZCFA65 91102389655
- (2)
6. Source d'énergie : GO.
7. Puissance administrative : 10 CV.
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : ~~1~~ - 3 (1)
10. Poids total autorisé en charge :
- | | |
|--|------------|
| 6.80 - 6.80 - 6.80 - 6.00 - 6.00 - 6.00 | tonnes (1) |
|--|------------|
12. Poids total roulant autorisé :
- | | |
|---|------------|
| néant - 7.55 - 10.30 - néant - 6.75 - 9.50 | tonnes (1) |
|---|------------|

14. Niveau sonore de référence dB(A). Moteur : (.13) (.15)
- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| a) 86 86 | côté gauche (1) |
| b) 86 86 | centrale (1) |
| c) 86 86 | verticale (1) |

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2025 tr/min.

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le : _____
pour être livré à : dep de la Manche - district de la Hague
Fait à : _____ le : _____

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) A compléter par le constructeur.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette, livré en châssis nu ou du VASP excepté les BOM désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

IVECO FRANCE SA (par délégation spéciale du président)
Trappes le :

Logistique Commerciale
IVECO FRANCE SA

10 JUIN 2002

6, Rue Nicolas Copernic - 75191 TRAPPES
NADINE NOGUES

Nogues

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO SPA constructeur, certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. - Dispositif antibloqueur des roues (ABR) : oui (1)
2. - Réservoir(s) de carburant :
Capacité : ~~70~~ - 90 - ~~117~~ - 138 (1)
3. - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : ~~oui~~ - non (1)
Marque de ce ralentisseur : (2)
Type de ce ralentisseur : (2)
Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR (voir nota du chapitre 2) kg (2)
5. - Pneumatiques : ~~8.5 R 17,5~~ (2)

8. - Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :
~~- pneumatique ou équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE~~ (1)
- ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE (1)
11. - Type moteur : F4AE0481D (1)
~~-F4AE0481C-~~ (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) A compléter par le constructeur.